



REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE JEUX

Ce règlement a été conçu, avant tout, afin d'assurer la sécurité de vos enfants dans un environnement sain. La Direction de **Kidi Mundi** se réserve le droit d'exclure toute personne ne le respectant pas.

• CONDITIONS D'ACCES

Toute personne désirant entrer dans le parc **Kidi Mundi** doit s'acquitter de son droit d'entrée. Celui-ci lui permet d'accéder à l'ensemble des structures de jeux de façon illimitée le jour de sa visite.

Seuls les enfants accompagnés d'un adulte pourront être admis dans le parc. Tout enfant présent dans le parc doit être sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte (plus de 18 ans). De même, aucun adulte non accompagné d'enfant de 6 mois à 12 ans ne sera autorisé à pénétrer dans le parc.

Pour des raisons d'hygiène, l'accès aux jeux ne peut se faire qu'en chaussettes. Les enfants sont tenus de déposer leurs chaussures à l'espace prévu à cet effet à l'entrée du parc (le parc décline toutes responsabilités en cas de vol ou perte des chaussures). Des chaussettes sont en vente à l'accueil en cas d'oubli.

Boissons et aliments d'origine extérieure interdits :

Dans l'enceinte du parc, un espace snack est mis à votre disposition. Seuls les aliments pour bébés peuvent provenir de l'extérieur.

Interdiction de fumer. Animaux interdits.

Pour des raisons de sécurité et compte-tenu de la capacité d'accueil maximum de l'établissement, la direction de **Kidi Mundi** se réserve le droit de limiter à tout moment l'entrée du parc.

• UTILISATION DES STRUCTURES

Les enfants présents au sein du parc Kidi Mundi sont sous l'entière responsabilité et surveillance des adultes accompagnateurs. Kidi Mundi décline toute responsabilité, en cas de dommage ou accident, en l'absence d'une surveillance appropriée.

L'adulte accompagnateur est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter.

Les structures de jeux sont exclusivement réservées aux enfants de 6 mois à 12 ans. L'âge et la capacité indiqués sur chaque structure de jeux doivent être respectés.

Des espaces de jeux spécifiques sont réservés aux plus jeunes (6 mois à 3 ans).

Dans le cas où un enfant se trouverait en difficulté à l'intérieur d'une structure, l'accompagnateur responsable devra prévenir l'équipe de Kidi Mundi pour intervention.

• HYGIENE ET SECURITE

Les parents peuvent accompagner les tout petits au sein du baby-parc à la condition de retirer leurs chaussures et de porter des chaussettes ou bas.

Toute boisson ou nourriture est formellement interdite à l'intérieur des structures de jeux. Tout objet pouvant présenter un risque de blessure (lunettes, bijoux, ceintures, écharpes et foulards, pinces à cheveux, ainsi que tous vêtements comportant des sangles, lacets, cordons ou capuches, couteaux et cutters) sont interdits à l'intérieur des structures de jeux.

Toute dégradation faite aux jeux ou structures par un enfant ou adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à des poursuites.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de grimper sur les filets extérieurs des structures, de monter ou descendre les toboggans ou la piste de luge en sens inverse, de sortir les jeux mobiles de leurs espaces.

Kidi Mundi décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets laissés dans l'ensemble de l'établissement.

• ANNIVERSAIRES KIDI MUNDI

Lors d'un anniversaire, la présence en permanence d'un parent ou adulte responsable est obligatoire.

Kidi Mundi rappelle que l'ensemble des enfants invités pour l'anniversaire sont sous la responsabilité de l'adulte responsable (une pièce d'identité de l'adulte accompagnant sera demandée à l'accueil).

Toute l'équipe de Kidi Mundi vous remercie de votre attention responsable et vous souhaite un très bon moment au sein du parc.